

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 19/12/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014  
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention au CAREPA**

**Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 700 € au CAREPA.**

\*\*\*\*\*

CAREPA est une association qui intervient sur la thématique de la qualité des eaux du Quinquis, ruisseau se situant sur le quartier de Ergué-Armel.

Cette association a sollicité la commune pour le versement d'une subvention 700 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer à cette association la somme de 700 € pour l'exercice 2014.

Le maire,

Ludovic JOLIVET